

Cahors, le 9 décembre 2011

Destinataires :

- ⤴ Pour la délégation des Présidents : M. Christian Hérail, Président de la CCI de Rouen
- ⤴ Pour la délégation CFDT : M. Jean-Pierre Leroux, Secrétaire Général CFDT-CCI
- ⤴ Pour les services de l'ACFCI : M. Patrice Omnes, Directeur de Projets.

Objet : Revendications de la délégation UNSA-CCI dans le cadre du projet d'accord visant à l'accompagnement social de la réforme du réseau consulaire.

Comme suite à notre intervention en réunion préparatoire du 6 décembre 2011, veuillez trouver ci-joint nos revendications concernant les quatre volets de l'accord cadre qui sera présenté à la Commission Paritaire Nationale du 21 décembre.

Sur la forme de l'accord :

Nous tenons à renouveler nos réserves quant à la présentation des quatre volets sous la forme d'un seul accord. La cohérence des différents thèmes ne nous paraît pas évidente même si ils visent à accompagner les conséquences sociales de la réforme. Cela laisse un sentiment de précipitation néfaste pour la sérénité des débats. Si le volet sur l'accompagnement à la mobilité en 2012 doit effectivement être réglé d'ici le 1er janvier, ce n'est pas le cas pour les autres dossiers. Nous demandons donc à acter d'un rendez-vous début 2012, lors de la nouvelle négociation déjà prévue sur la mobilité à partir de 2013, afin d'élaborer un véritable accord GPEC où les textes du présent accord pourront être améliorés.

Sur le volet Mobilité :

Nous demandons les modifications suivantes :

- ⤴ Ajout d'une clause permettant de faire perdurer les accords locaux si ceux-ci sont plus favorables à cet accord, charge aux CPL de se déterminer sur le choix de l'accord à utiliser.
- ⤴ Mise en place dès 2012, d'une bourse d'emploi régionale accessible à tous les agents et mise à jour par les directions des ressources humaines régionales.
- ⤴ Création dès 2012 dans chaque région d'une cellule de mobilité chargée de faciliter les démarches, de régler les problèmes engendrés par la mobilité et de prendre en compte la situation des agents qui refusent une proposition de mobilité (aide au reclassement, recherche de formation...).

Sur le volet Formation professionnelle :

Seule la partie financement a été traitée. Nous demandons à ce que l'accord précise que les partenaires sociaux s'engagent à mettre en place un accord plus complet d'ici 2013.

Sur le volet Cessation d'un commun accord de la relation de travail :

L'homologation par une instance émanant de la CPL/CPR était une demande de l'UNSA-CCI. Nous nous réjouissons qu'elle ait finalement été prise en compte par les partenaires sociaux. Cependant, plutôt que d'accorder une voix prépondérante au Président, ce qui fausse la parité, nous souhaitons que l'avis de la Commission Spéciale d'Homologation soit réputé négatif si la majorité plus une voix rend un avis négatif.

D'autre part, nous ne pouvons nous résoudre à accepter des indemnités qui pénalisent particulièrement les agents ayant un petit salaire et une ancienneté importante. C'est pourquoi nous demandons à ce que le plafond des indemnités soit non pas de 12 mois de salaire brut mais de 50000 € (indexé sur l'augmentation de la valeur du point d'indice).

Si l'on se base sur les salaires moyens (source bilan social) nous pouvons constater que cela représente :

- ▲ 22 mois pour un employé
- ▲ 18,5 mois pour un agent de maîtrise
- ▲ 11,5 mois pour un cadre

Ainsi, ce plafonnement est plus incitatif pour les agents de maîtrise et les employés qui ont fait une longue carrière dans une CCI.

Sur le volet Congé de Fin d'Activité (CFA) :

Nous demandons à ce que ce dispositif soit plafonné à 2,5 fois le plafond de la sécurité sociale. Le CFA étant tributaire d'une « enveloppe » non extensible, il ne serait pas compris par la grande majorité des agents qu'elle puisse être principalement consacrée aux plus hauts salaires.

D'autre part, nous souhaitons que les lignes budgétaires correspondant aux postes libérés puissent être conservées pour l'attribution d'autres postes dans le cadre de la réorganisation.

Enfin, nous pensons que le texte doit être plus précis pour garantir aux agents une retraite pleine et entière, par exemple en annexant un ou deux cas s'appuyant sur des calculs concrets.

Nos propositions ne s'apparentent pas ici à de la surenchère syndicale. Nous sommes nous même convaincus que la réforme du réseau consulaire nécessite un volet social. Mais nous prenons en compte les préoccupations et les attentes des salariés que nous avons consultés et qui pour un tiers d'entre eux, nous ont donné mandat de représentation à la CPN. Je vous remercie de bien vouloir nous donner vos positions respectives sur nos propositions. Dans l'attente, je vous prie d'accepter mes respectueuses salutations.

Pour le Bureau National de l'UNSA-CCI,
Pierre-Marie LABROUSSE, Vice-Président